

Montréal, le 9 novembre 2020

Monsieur Jean-François Gauvin

Directeur de la stratégie numérique

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Courriel : consultation-stratnum@banq.qc.ca

Objet : Consultation publique sur la stratégie numérique 2021-2028 de BAnQ : la participation des citoyens doit en être le cœur

Monsieur,

Nous avons pris connaissance, avec intérêt, de la stratégie numérique 2021-2028 de BAnQ, faisant objet de la présente consultation. Ces dernières années, et on le constate de façon très importante avec la pandémie que nous traversons, le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Cette stratégie tombe donc à point nommé. De plus, nous constatons l’intérêt que BAnQ porte à l’accessibilité universelle de ses espaces physiques et des collections en général ainsi qu’au rayonnement des services adaptés. Les travaux prévus ainsi que ceux en cours de réalisation énoncés dans le plan d’action des services adaptés le démontrent amplement.

Cette lettre vise donc tout d’abord à souligner les efforts investis par BAnQ en matière d’accessibilité universelle, ce depuis ses débuts et à vous encourager à poursuivre en ce sens dans les prochaines années. Ainsi, nous pourrons nous assurer que les services numériques demeurent accessibles et que, lorsque requis, des alternatives pour les personnes ne pouvant y avoir recours soient mises en place. En ce sens, nous saluons avec satisfaction la mention faite dans la stratégie numérique de l’existence de la fracture numérique et la volonté forte manifestée de la réduire. Cela ne peut que nous réjouir étant donné qu’un grand nombre de personnes ayant des limitations fonctionnelles n’ont pas accès aux outils numériques, soit parce qu’elles ne disposent pas des équipements appropriés, soit parce qu’elles n’ont pas les connaissances requises pour profiter pleinement des outils offerts. Nous pensons donc que grâce à l’approche utilisateur préconisée, chaque personne sera en mesure d’utiliser avec le plus haut niveau d’autonomie possible les outils numériques mis à sa disposition. Cela dit, nous devrons nous assurer que des solutions alternatives aux outils numériques demeureront en place pour les personnes qui ne seront pas en mesure d’utiliser ces outils. Pensons aux lignes téléphoniques pour offrir le service à la clientèle ainsi qu’aux collections de livres en médias substituts dans des formats physiques tels que le braille, les gros caractères et les livres numériques offerts sur support CD, qu’il faut préserver.

En deuxième lieu, nous vous interpelons concernant la participation de la COPHAN à la rédaction du futur plan d’action qui permettra d’établir des objectifs concrets à cette stratégie numérique. Dans l’esprit de l’article 1.2 b) de la *Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* qui stipule que cette Loi doit « *favoriser l’autonomie des personnes handicapées et leur participation à la* *prise de décisions individuelles ou collectives les concernant ainsi qu’à la gestion des services qui leur sont offerts »*, nous considérons que la collaboration de nos organismes à la rédaction du futur plan d'action serait une valeur ajoutée à la démarche. De plus, cette démarche pourrait se faire en assurant une parfaite complémentarité avec les travaux qui seront menés par le comité consultatif des services adaptés, qui sera également en mesure de vous apporter une contribution provenant de divers milieux sur cette question. Nous sommes disponibles pour collaborer à la mise en œuvre d'une stratégie numérique répondant aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et nous sommes flexibles sur les stratégies de collaboration à mettre en place. À cet effet, n’hésitez pas à communiquer avec nous.

En vous remerciant de l’intérêt que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d’agréer, Monsieur Gauvin, l’expression de nos sentiments distingués,



Véronique Vézina

Directrice générale par intérim

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

*La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe plus de 40 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.*